

19 déc 2020 -06:49

Appartient à [Conseil des ministres du 18 décembre 2020](#)

Nouveaux experts pour l'évaluation de la législation anti-discrimination

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne et de la secrétaire d'État à l'Égalité des Chances Sarah Schlitz, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de nouveaux membres de la Commission des Experts pour l'évaluation de la législation anti-discrimination.

La désignation de nouveaux membres est, d'une part, motivée par la démission de plusieurs membres effectifs et suppléants de la Commission des Experts et, d'autre part, par le fait que la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance a recommandé en mars 2020 à la Belgique de nommer dès que possible de nouveaux experts et de prévoir les moyens nécessaires pour garantir les travaux de la Commission.

Conformément à l'arrêté royal du 18 novembre 2015, le Collège des Procureurs généraux, l'Ordre des barreaux néerlandophones et le Conseil national du Travail ont présenté de nouveaux membres à la suite de la démission de membres qu'ils avaient présenté antérieurement. La secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité, Sarah Schlitz, a elle aussi proposé de nouveaux candidats.

Les candidats sont les suivants :

Par le Collège des Procureurs généraux :

- en tant que membres effectifs : Alexandre François et Isabelle De Tandt
- en tant que membre suppléant : Isabelle Algoet

par l'Ordre des barreaux néerlandophones :

- en tant que membre suppléant : Hafida Talhaoui

Par le Conseil national du Travail :

- en tant que membres effectifs : Hanne De Roo, Mehmet Saygin et Jean-François Lambillon
- en tant que membres suppléants : Philippe Van Walleggem et Isabelle Doyen

Par la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité :

- en tant que membre effectif : Nele Spaas

- en tant que membres suppléants : Selma Benkhelifa, Koen Lemmens et Dounia Bourabain

En raison du remplacement des membres démissionnaires et de la sérieuse perturbation des travaux des suites de la crise sanitaire, la Commission des Experts estime ne pas être en mesure de remettre son rapport final d'évaluation en novembre 2021. C'est pourquoi le projet d'arrêté royal vise également à prolonger le mandat des membres jusqu'au 31 janvier 2022 inclus.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission d'Experts chargée de l'évaluation de la législation anti-discrimination du 10 mai 2007

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact.kabinetVVQ@just.fgov.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be

Sarah Schlitz, secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
info@schlitz.fed.be

Oliviero Aseglio
Porte-parole (FR)
+32 473 22 40 99
oliviero.aseglio@schlitz.fed.be

Jessika Soors
Porte-parole (NL)
+32 472 37 30 87
jessika.soors@schlitz.fed.be